

Marché n°2024-02

# Cahier des Charges valant Acte d'Engagement

Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire et au développement durable du Parc à destination des scolaires

## Remise des offres :

Date limite de réception : 02/09/2024

Heure limite de réception : 12H00

Type de procédure : marché simplifié – Accord cadre à bon de commande

# I - Objet de la consultation

## 1.1 Contexte

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) est une collectivité qui regroupe en son sein le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental des Ardennes, 92 communes du nord-ouest du Département des Ardennes et leurs Communautés de communes ou d'agglomération respectives. Le PNRA est basé sur une Charte, fondée sur la préservation du patrimoine, le développement des ressources locales et la qualité de vie. Reconnu par décret ministériel du 21 décembre 2011, le projet est officiellement labellisé « PNR » jusqu'en 2026.

La Charte du Parc fixe le projet de développement du territoire. Il se scinde en 3 grands axes rappelant les objectifs du développement durable, et définit 8 thématiques prioritaires de travail, à savoir :

- \* La forêt,
- \* L'agriculture,
- \* Le tourisme,
- \* Le patrimoine naturel,
- \* Le paysage,
- \* L'énergie,
- \* L'urbanisme,
- \* La sensibilisation au territoire.



### **Programme d'éducation au territoire et au développement durable :**

Le Parc place l'éducation et la sensibilisation aux patrimoines humains et naturels locaux au cœur de son projet de développement. Son action éducative vise prioritairement les jeunes publics. En ce sens, le Pnr des Ardennes propose un programme scolaire d'éducation au territoire et au développement durable.

Pour l'année scolaire 2024/2025, 8 thématiques sont proposées aux enseignants de cycles 1 (Moyenne et grande section), 2 et 3 du premier degré, sous forme d'animations allant d'une demi-journée à 2 jours et demi suivant le thème choisi par l'enseignant.

### **La diffusion :**

Le programme d'animations sera envoyé en fin août 2024 à chaque école du territoire et de la ville porte du Parc. Les enseignants intéressés doivent candidater avant le 01 octobre 2024. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

## **1.2 Objectifs**

Pour les classes de cycle 1 et 3 inscrites aux animations d'une durée de 2 jours et demi, et les classes de cycle 2 inscrites à l'animation « le Monde de la forêt » d'une durée de 1 journée, du guide de l'offre pédagogique 2024/2025, les candidats conduiront les animations élaborées par le Parc et répondant aux programmes d'enseignement. Ils mèneront les séquences telles que décrites dans le déroulement des animations fourni.

A l'issue de la phase d'inscription, une réunion sera organisée entre chaque candidat retenu, la chargée de mission EEDD et les enseignants afin d'organiser l'accompagnement de la classe sur l'année et fixer les modalités (calendrier, interventions, sorties, recours à d'autres acteurs de terrain, répartition des rôles de chacun).

Un repérage des environs de l'école pourra être nécessaire avant certaines animations prévoyant une sortie à proximité.

## **2 – Définition de la prestation**

### **2.1 Engagements du prestataire :**

- \* Conduire des animations élaborées par le Parc, en lien avec ses missions et sa Charte, et répondant aux programmes d'enseignement des cycles 1 à 3, (dans les écoles et leurs environs et dans ses propres locaux).
- \* Être une force de propositions pour faire évoluer les animations, en fonction des demandes des enseignants, de l'expérience du terrain et de l'évolution des programmes d'enseignement.
- \* Désigner un intervenant référent comme interlocuteur du Parc pour chaque animation ou projet. L'intervenant référent devra :
  - Participer aux réunions techniques de travail, à la demande du Parc (en moyenne 2 réunions par an)
  - Assurer la préparation et le suivi des interventions en relation avec chaque enseignant,
  - Amener les documents et le matériel pédagogiques nécessaires pour chaque intervention.
- \* Organiser avec le Parc une réunion préparatoire avec les enseignants afin de préparer l'accompagnement et établir un calendrier prévisionnel avant le démarrage des animations, cette réunion se tiendra au plus tard le 24 novembre 2024.
- \* Prendre contact avec chaque enseignant par téléphone au minimum 2 jours avant chaque intervention, après s'être renseigné sur les conditions météo, afin de confirmer l'intervention, l'heure et le lieu de rendez-vous.

En cas d'obligation de report, notamment pour raisons météorologiques, une autre date sera proposée et confirmée à l'enseignant.

- \* Tenir informé le chargé de mission éducation du Parc de l'avancée des interventions ou de toute modification du programme, et des actions de valorisation des projets.

## **2.2 Eléments spécifiques à chaque thématique :**

L'ensemble des séquences d'animations est défini préalablement par le Parc. La structure devra se les approprier ainsi que les outils existants.

### **Thématiques des animations longues 2 jours et demi :**

#### **La forêt : un écosystème naturel géré et usité par l'Homme CYCLE 3**

3 demi-journées en classe et à proximité de l'école, et 1 journée de terrain, au printemps, à proximité de la structure du prestataire, de l'école ou de la maison du Parc.

Présentation de la forêt (son peuplement, interaction des êtres vivants et de leur milieu, cycle de vie d'un arbre, ses besoins...), de ses différents usages et de sa gestion. Intervention d'un acteur de la filière bois (gestion ou exploitation forestière). Présentation du matériau bois et des débouchés de la filière bois. Pratique d'une activité de pleine nature (ex : course d'orientation).

#### **Agriculture et alimentation : produire et consommer responsable CYCLE 3**

3 demi-journées en classe et 1 journée dans la structure du prestataire et à proximité.

Découverte des producteurs et des produits du territoire, de l'origine et de la qualité des produits alimentaires, des techniques de transformation, de conservation et de recyclage des aliments, notion de gaspillage alimentaire et étude de l'impact de notre alimentation sur notre environnement. Réalisation de transformations alimentaires (fromage, pâte levée) et démonstration de quelques techniques de conservation. Visite dans un lieu d'élevage ou de culture ou dans une entreprise de fabrication d'aliments à destination humaine.

#### **Environnement et biodiversité : agir maintenant pour voir demain CYCLE 3**

Bocages ardennais, ripisylves, zones humides, tourbières, forêts... *des milieux aux composantes et aux peuplements variés, utiles et riches en biodiversité*

3 demi-journées en classe et à proximité de l'école, et 1 journée de terrain, au printemps, à proximité de la structure du prestataire, de l'école ou de la maison du Parc.

Freiner l'érosion de la biodiversité est un des enjeux majeurs de ce siècle. La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables est primordial.

Bocages de la Thiérache ardennaise, ripisylves, zones humides, milieux forestiers... *des milieux riches en biodiversité, qui participent à la continuité écologique (trame verte et bleue).*

Observation du milieu dans ses différentes composantes, de la faune et de la flore liées à ce milieu. Mise en évidence de l'interdépendance des différents êtres vivants dans le réseau trophique. Impacts humains.

## **Environnement et biodiversité : premières découvertes et premiers contacts avec la nature CYCLE 1**

*Chauve-souris, insectes, oiseaux, jardin, plantation...*

3 demi-journées ou 3 x 1h30-2h/ classe, en classe

1 demi-journée de terrain, au printemps, à proximité de la structure du prestataire, de l'école ou de la maison du Parc.

1 demi-journée consacrée à la réalisation d'une action en faveur de la biodiversité.

L'observation constitue une activité centrale. Elle est d'abord construite à « hauteur d'élève » au sein de l'école et ses abords, à partir de documents et de situations vécues en milieu naturel et lors de sorties scolaires. Cette exploration des milieux permet de faire prendre conscience aux élèves de la fragilité et de la préservation des êtres vivants, de leur diversité et des interactions simples. Une initiation à une attitude responsable (respect des lieux, impacts de certains comportements sur l'environnement) est aussi engagée.

Réalisation d'une action concrète en vue de préserver la biodiversité est nécessaire pour faire sens à cette sensibilisation. (ex : fabrication hôtel à insectes, mangeoire à oiseaux, carré potager, création d'un jeu de sensibilisation, ...)

### **Thématiques de l'animations 1 journée ou 2 demi-journées :**

#### **Le monde de la forêt (Cycle 2)**

*Un monde vivant, peuplé d'espèces variées*

2 demi-journées : en classe et en forêt à proximité de l'école.

Observation des arbres et de leurs différents stades de croissance, arbres morts. Observation de la flore (variété des espèces), et de la faune (les petites bêtes de la litière). Recherche de traces et indices d'animaux. Vocabulaire lié aux arbres et aux animaux de la forêt. Découverte des liens entre les êtres vivants de la forêt (chaîne alimentaire simple, autres interactions possibles). L'Homme et la forêt (interactions entre mode vie et environnement).

### **2.3 Obligations**

- \* Être une structure **agrée** par l'Education Nationale ;
- \* Avoir une expérience solide dans **l'élaboration** et la **conduite** d'animations en lien avec l'environnement et le développement durable, au sein des **écoles**, auprès d'enfants des **cycles 1 à 3** et auprès de jeunes en **instituts médicoéducatifs** ;
- \* Avoir une bonne connaissance des **programmes d'enseignement des cycles 1 à 3**, en vigueur au moment de la conduite des animations ;
- \* Avoir une bonne **connaissance du territoire du Parc ainsi que de ses missions et actions** ;
- \* **Pour réaliser les projets sur la thématique « Forêt »** : être en capacité d'encadrer une classe dans la pratique d'une activité sportive en pleine nature (course d'orientation, VTT, marche nordique...) en respectant la réglementation en vigueur ;
- \* **Pour réaliser les projets sur la thématique « agriculture et alimentation »** : disposer, sur le territoire, d'une salle permettant la réalisation de transformations alimentaires (fromage, pâte levée) et la cuisson des produits du terroir.

## 2.4 Méthode de travail

### Planning prévisionnel :

Le calendrier de réalisation prévisionnel pour l'année scolaire 2022/2023 est le suivant :

Échéances	Étapes
02 septembre 2024 – 12h00	<b>Date butoir pour la réception des offres, devis compris</b>
Le 09 octobre 2024	Réunion de coordination entre le Parc et les prestataires : présentation et attribution des animations « projets » et « clés en main » à chaque prestataire.
Du 10 au 18 octobre 2024	Le chargé de mission EEDD du Parc informe les enseignants retenus au programme d'animations et bloque une date avec chacune des écoles inscrites aux animations « projet ».
Le 06 ou 13 novembre 2024	Réunion entre les prestataires, les enseignants, la chargée de mission EEDD à la maison du Parc, afin d'établir le programme d'actions et les dates.
<b>Du 25/11/2024 au 27/06/2025</b>	<b>Période de déroulement des animations</b>
Au fur et à mesure de la réalisation des animations	Fournir au Parc tous les livrables attendus (attestation de réalisation, fiche d'évaluation, photos, réalisations de enfants, vidéos, bilans, ...)
Début juillet 2025 ou début septembre 2025 au plus tard.	Réunion de clôture pour le bilan qualitatif et quantitatif du programme mené, en prenant appui sur les retours des classes bénéficiaires.

### Documents mis à disposition par le Parc :

- \* Le guide « Education au territoire programme des animations » 2024-2025 (consultable en ligne sur le site <https://www.parc-naturel-ardennes.fr/appels-a-projet/>)

## 2.5 Livrable :

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, au fur et à mesure de la réalisation des animations :

- \* Une **fiche d'évaluation** pour chaque animation réalisée (complétée par l'enseignant)
- \* Une **attestation de réalisation de chaque animation** (aucune facturation ne pourra être établie sans attestation)
- \* Si possible : un **ensemble de documents permettant d'illustrer les programmes d'animation** : photos au format TIFF ou JPEG, remises avec le contrat de cession des droits d'auteur (usage non commercial) et l'autorisation relative au droit à l'image des enfants (à demander aux enseignants), documents produits par les enfants (textes spontanés, dessins...), anecdotes, projet particulier mené avec un groupe...

## 3 – Clauses administratives

### 3.1 Forme du marché

La présente consultation est passée en vertu de l'article R. 2121-8 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande multi-attributaire conclu avec un minimum de 2 opérateurs et un maximum de 6.

### 3.2 Durée du marché

Cet accord-cadre débute à la date de notification et se termine sous un délai d'un an.

### 3.3 Montant du marché

Le marché est un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande avec un montant minimum et avec un montant maximum décrits ci-après :

Montant minimum TTC (sur la durée totale du marché et pour l'ensemble des Titulaires)	Montant maximum TTC (sur la durée totale du marché et pour l'ensemble des Titulaires)
12 000 €	17 000 €

Le montant minimum engagé par titulaire est de 2 500 euros TTC.

### 3.4 Modalités d'attribution des bons de commande

**L'attribution des bons de commande sera faite le plus équitablement possible, en tenant compte :**

- \* Des distances séparant les écoles des structures des prestataires, ou des lieux de résidence des animateurs, à partir desquels sont calculés les frais kilométriques. On veillera, dans la mesure du possible, à limiter les déplacements.
- \* Des contraintes liées au matériel mis à disposition par le PNR des Ardennes. On veillera, dans la mesure du possible, à limiter le nombre de prestataires par thématique afin de simplifier la gestion du matériel.
- \* Des thèmes choisis par les enseignants et des compétences des animateurs en lien avec ces thématiques.
- \* De la capacité des structures à réaliser certaines animations nécessitant des infrastructures particulières.

### 3.5 Documents contractuels

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, les documents contractuels qui régissent le marché sont par ordre de priorité décroissante :

- \* Le présent cahier des clauses particulières (CCP) valant acte d'engagement
- \* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS),
- \* Le bordereau des prix unitaires (BPU),

\* Le mémoire technique du titulaire.

### **3.6 Nature et type de prix**

Les prix sont fermes et unitaires.

Les prestations sont réglées par application de ces prix unitaires prévus au bordereau des prix unitaires (BPU).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Aucun frais supplémentaire ne sera mis à la charge de la personne publique.

Le taux de la TVA à appliquer est celui en vigueur le jour du fait générateur.

### **3.7 Déclenchement des prestations**

Le titulaire s'engage à exécuter la prestation conformément aux stipulations du cahier des clauses particulières (CCP).

### **3.8 Pénalités de retard**

Par dérogation au CCAG-FCS, une pénalité de retard sera appliquée sur simple confrontation de la date de réception par le titulaire et la date théorique de réception de celles-ci respectant les délais du présent cahier des charges. Tout retard dans l'achèvement des prestations ou des livraisons, donnera lieu à une pénalité de retard fixée à 100€ par jour. Cette pénalité de retard sera appliquée sans mise en demeure préalable aux entreprises fautives du retard. Elle sera déduite des sommes facturées.

### **3.9 Pénalités pour travail dissimulé**

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à 10% du montant T.T.C. du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

### **3.10 Délai de règlement**

Le mode de règlement est le virement. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.



### **3.11 Acompte**

Le règlement des prestations peut faire l'objet d'acomptes intervenant au fur et à mesure de l'exécution des différentes prestations inscrites dans le bon de commande. Le versement des acomptes est conditionné à la validation des livrables par le PNR des Ardennes. Le solde sera versé après admission définitive de la prestation concernée.

### **3.12 Facturation**

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques **sont exclusivement effectués sur le portail de facturation Chorus Pro :**

**<https://chorus-pro.gouv.fr>**

Pour déposer la facture sur le portail Chorus Pro, le Titulaire doit disposer des informations suivantes :

- \* Le numéro de la consultation,
- \* Le numéro de la facture,
- \* Le nom et l'adresse du créancier,
- \* Les références du compte bancaire ou postal,
- \* Le numéro de SIRET ou SIREN et du registre du commerce,
- \* Le code APE,
- \* Le montant total HT et TTC des prestations effectuées, ainsi que le taux de TVA appliqué,
- \* Les prestations effectuées,
- \* La date de la facture.

L'identifiant SIRET de l'acheteur nécessaire au dépôt d'une facture sur le portail Chorus Pro est :

20002368700029



Toutes les factures doivent être déposées sur le portail Chorus Pro.  
Les factures transmises par un autre moyen ne seront pas payées.

Selon l'avancement des missions, le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures en faisant créditer le compte suivant :

Mandataire ou candidat unique : .....

Titulaire du compte : .....

Établissement : .....

Code Banque : .....

Code guichet : .....

Numéro du compte .....

Clé : .....

Membre du groupement : .....

Titulaire du compte : .....

Établissement : .....

Code Banque : .....

Code guichet : .....

Numéro du compte .....

Clé : .....

### **FOURNIR UN RIB (obligatoire)**

#### **4 - Forme des notifications et informations**

Conformément au CCAG-FCS, la notification au titulaire des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur qui font notamment courir un délai pourra être faite par échanges dématérialisés.

Cette notification sera adressée en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de référence du titulaire.

L'adresse mail de référence pour les échanges dématérialisés (notification du marché et toutes décisions liées à l'exécution de celui-ci) est celle mentionnée au règlement de consultation, section informations supplémentaires.

#### **5 - Dérogations aux documents généraux**

Les articles 3.5 et 3.8 du présent CCP dérogent au CCG-FCS.

#### **6 - Engagement du candidat (à compléter) – ATTRII**

Le titulaire du marché :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....  
.....  
.....  
.....

Adresse mail de référence pour échanges dématérialisés (notification du marché et toutes décisions liées à l'exécution de celui-ci) :

.....

engage la société ..... sur la base de son offre ;  
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

.....  
.....  
.....

Adresse mail de référence pour échanges dématérialisés (notification du marché et toutes décisions liées à l'exécution de celui-ci).

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;  
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

.....  
.....  
.....

Adresse mail de référence pour échanges dématérialisés (notification du marché et toutes décisions liées à l'exécution de celui-ci).

.....

### Engagement du candidat

Acceptation du candidat dans les conditions ci-dessus définies

A ..... le .....

**Le Candidat,**  
Signature et cachet

Habilité à représenter l'entreprise par décision en date du :

Décision de la personne publique :

La présente offre est acceptée.

À Renwez, le .....

**Le Président,**  
Signature et cachet

